

Mission Solidarité

REF : MISSIONSO2015006

Signataire : Anais SOUVAY

Séance du Conseil Municipal du 17/12/2015

RAPPORTEUR : Claudine PEJOUX

OBJET : Approbation de la convention attributive de subvention entre l'Etat et la mairie d'Aubervilliers pour soutenir le dispositif d'accompagnement et d'hébergement des sortants de bidonville

EXPOSE :

Depuis la conception du dispositif d'accompagnement et d'hébergement pour sortants de bidonville à l'automne dernier, les services de l'Etat ont été rencontrés, notamment la DIHAL, la préfecture de région et la préfecture de Seine-Saint-Denis qui ont manifesté leur soutien au projet.

Celui-ci est né suite à l'installation sur un terrain communal situé dans la ZAC Port Chemin Vert d'une vingtaine de personnes dans des baraquements de fortune en septembre 2014 qui ont été détruits lors d'un incendie à la fin du mois de novembre 2015.

Aujourd'hui, les personnes bénéficient de la mise à disposition de deux pavillons pour une durée de trois ans. Ils appartiennent à la Ville de Paris qui les met à disposition de la Ville d'Aubervilliers en échange de leur remise en état et de leur entretien général. La mission de gestion locative a été confié au CCAS et 10 chambres vont bénéficier d'un conventionnement de l'Etat en ALT.

En outre, un projet social a été élaboré pour accompagner les ménages sur le plan de la santé, de la scolarité, de la formation, de l'emploi ou encore de l'accès à du logement de droit commun. La grande précarité et le parcours d'errance des ménages nécessitent un accompagnement adapté et renforcé tout au long du projet.

Cette mission de trois ans a été confiée à un prestataire externe l'ALJ93, désigné via une procédure de marché public notifié le 26 octobre 2015.

Ainsi la Maitrise d Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) qui va encadrer la mission d'accompagnement social sera financée à hauteur de 25 000 euros annuels de la part de l'Etat, pour un coût total de mission de 53 267 euros. Pour la première année, l'Etat octroie en sus une subvention de 20 000 euros de participation à la remise en état des pavillons ainsi qu'à leur ameublement.

Par ailleurs, la Ville d'Aubervilliers a sollicité une subvention annuelle, et pour toute la durée de la MOUS, auprès de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention attributive de subvention à conclure avec l'Etat relative à ce dispositif d'accompagnement et d'hébergement des ménages.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 Décembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, Mmes MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme CHERET Magali
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
M. ROZENBERG Silvère	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme VIGEANT Claire	Représentée par :	M. LOGRE Benoît
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya

Mme LENOURY Nadia représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n° 332

Mme LENZI Ling partie à la question n°369

M. RUER Marc arrivé à partir de la question n°357

Absents : MM AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves

Secrétaires de séance : Mmes PEJOUX Claudine, FAGARD Alice

Direction Générale de la Solidarité / Pôle de l'Action Sociale et de l'Autonomie

Mission Solidarité

REF : MISSIONSO2015006

Signataire : Anais SOUVAY

OBJET : Approbation de la convention attributive de subvention entre l'Etat et la mairie d'Aubervilliers pour soutenir le dispositif d'accompagnement et d'hébergement des sortants de bidonville

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2000-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susvisée,

Vu la convention attributive de subvention pour 2015 à conclure avec l'Etat au bénéfice du dispositif d'hébergement et d'accompagnement des sortants de bidonville, tel que celle-ci figure en annexe de la présente délibération

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt de soutenir l'activité d'accompagnement social et de relogement des ménages accueillis,

A l'unanimité

DELIBERE :

APPROUVE la convention attributive de subvention entre l'Etat et la Ville d'Aubervilliers d'un montant de 45 000 euros au bénéfice du dispositif d'hébergement et d'accompagnement des sortants de bidonville, tel que celle-ci figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention attributive de subvention au titre de l'année 2015

Dit que cette recette sera inscrite au budget principal 2016 de la commune sur l'imputation suivante :

Service	chapitre	article	fonction	code action	code disposition
505	74	74718	523		

Reçu en préfecture le : 18/12/2015
Publié le : 18/12/2015
Certifié exécutoire le 18/12/2015

L'adjoint délégué
Maria MERCADER Y PUIG



L'adjoint délégué
Maria MERCADER Y PUIG

